



Communiqué de presse

Date : 7 août 2025
Embargo : 7 août 2025, 9h00

Accord entre le Surveillant des prix et la Poste : les augmentations de prix, fortement revues à la baisse, seront compensées de manière appropriée en 2026

Les hausses de prix demandées par la Poste ne seront pour la plupart pas mises en œuvre en 2026. Les mesures qui seront appliquées devront être compensées.

La Poste avait soumis au Surveillant des prix des hausses de prix de l'ordre de 70,9 millions de francs pour 2026, en se référant aux défis posés par le financement du service universel.

Le Surveillant des prix a examiné les mesures proposées. S'il reconnaît des évolutions négatives dans certains secteurs, notamment en ce qui concerne le volume de courrier, il est toutefois arrivé à la conclusion, au vu du bon résultat enregistré en 2024, qu'aucune mesure pour accroître les recettes n'est nécessaire en 2026.

Après d'intenses négociations, les deux parties se sont entendues, dans le cadre d'un règlement amiable, pour que la majeure partie des hausses prévues, soit 50,1 millions de francs sur les 70,9 millions visés, ne soit *pas* appliquée. Les envois individuels de courrier A et B, les boîtes postales et la distribution de journaux gratuits seront donc épargnés par les hausses de tarifs.

Des hausses de prix seront donc possibles à concurrence de 20,8 millions de francs. Rendues nécessaires par l'augmentation des coûts, par des directives internationales ou par l'harmonisation de l'offre dans les domaines en question, elles devront toutefois être compensées de sorte que leur effet reste neutre sur le résultat. Les envois de type « Petites marchandises International » seront concernés, mais les hausses seront moindres que prévu initialement. D'autres hausses toucheront par exemple les envois en nombre de courrier B, les envois non adressés, PostPac Economy et Press International.

Pour les particuliers, la compensation des augmentations de tarif se fera par le biais de crédits de valeur : toute personne qui affranchira un colis « Suisse » via l'application de la Poste ou en ligne du 1^{er} décembre 2025 au 28 février 2026 inclus recevra le mois suivant un crédit de 5 francs sur son compte client personnel. Cet avoir pourra être utilisé jusqu'à fin 2026 pour



n'importe quelle offre postale accessible en ligne ou via l'application. De plus, pour les particuliers toujours, les colis affranchis en ligne ou via l'application seront collectés gratuitement en 2026.

Les clients commerciaux bénéficieront quant à eux au premier semestre 2026 d'un rabais en ligne plus important sur les envois PostPac Economy (2.00 francs au lieu de 1.50).

Des informations détaillées concernant les hausses prévues sont disponibles sur notre page Internet *Surveillance des prix > Documentation > Publications > Règlements amiables*.

Renseignements :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, 058 462 21 02

Beat Niederhauser, chef de bureau, 058 463 91 50

Auteur :

Surveillance des prix

www.monsieur-prix.ch